

Décision relative à une modification de notification de mise à disposition sur le marché d'un produit biocide

N° AMM : FR-2023-0025

Vu les dispositions du règlement (UE) n°528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides, et de ses textes d'application,

Vu le code de l'environnement et notamment le chapitre II du titre II du livre V des parties législative et réglementaire,

Vu la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire et notamment son titre IV,

*Vu la notification de mise à disposition sur le marché du produit biocide **REPULSIF CHIENS CHATS ET FOUINES LIQUIDE** en application de l'article 25 du règlement (UE) N°528/2012,*

de la société

ARMOSA TECH SA

Vu le rapport d'évaluation du produit biocide REPULSIF CHIENS CHATS ET FOUINES LIQUIDE modifié suite au résultat des discussions du groupe de coordination et à l'accord trouvé au sein de ce groupe le 22 avril 2024 ;

Vu le résumé des caractéristiques du produit en langue anglaise, harmonisé entre les Etats membres concernés relatif au produit,

Vu les conclusions de l'évaluation révisées de l'Anses du 30 mai 2024,

Vu le courrier de l'Anses du 20 juin 2024 pour la société ARMOSA TECH S.,

Vu la réponse de la société ARMOSA TECH SA reçue le 24 juin 2024,

Article 1^{er}

La notification de mise à disposition sur le marché du produit biocide désigné ci-dessus **est modifiée** en France pour les usages et dans les conditions précisées en annexe de la présente décision.

Article 2

La présente décision s'applique sans préjudice des dispositions générales applicables aux produits biocides, notamment en matière d'étiquetage.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



L'échéance de validité de l'autorisation du présent produit est fixée à 10 ans à compter de la date d'autorisation du produit.

A Maisons-Alfort, le

DocuSigned by:
Charlotte Grastilleur
AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits règlementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

ANNEXE : Résumé des caractéristiques du produit

1. Informations administratives

1.1. Nom commercial du produit

Nom commercial	REPULSIF CHIENS CHATS ET FOUINES LIQUIDE
<i>Autre(s) nom(s) commercial(aux)</i>	REPULSIF FOUINES ET MARTES REPULSIFS CHIENS ET CHATS LIQUIDE REPULSIFS CHIENS LIQUIDE REPULSIF FOUINES LIQUIDE REPULSIF CHIENS SPRAY REPULSIF CHATS SPRAY REPULSIF CHIENS ET CHATS SPRAY MARTER (FOUINES) PANIC LIQUIDE PANIC LIQUIDE (CHIEN ET CHAT) MARTER MARTER SPRAY PANIC SPRAY REPEL SPRAY BARRIER SPRAY REPULSIF FOUINES REPULSIF CHIENS, CHATS ET FOUINES REPULSIF CONTRE CHIENS ET CHATS LIQUIDE REPULSIF FELINS ET CANIDES LIQUIDE STOP CONTACT CHIENS ET CHATS LIQUIDE REBUTANT CHIENS ET CHATS LIQUIDE REPOUSSANT CHIENS ET CHATS LIQUIDE MARTER + RÉPULSIF STOP INTÉRIEUR / EXTÉRIEUR CHIEN CHAT RÉPULSIF STOP INTÉRIEUR CHAT RÉPULSIF STOP INTÉRIEUR CHIEN STOP SPRAY STOP SPRAY REPEL ECOSTYLE REPOUSSE CHATS SPRAY JOHN&CO REPOUSSE CHATS SPRAY FLORIA REPOUSSE CHATS SPRAY GREENGARD REPOUSSE CHATS SPRAY ECOSTYLE REPOUSSE CHIENS SPRAY JOHN&CO REPOUSSE CHIENS SPRAY FLORIA REPOUSSE CHIENS SPRAY GREENGARD REPOUSSE CHIENS SPRAY



	ECOSTYLE REPOUSSE FOUINES SPRAY JOHN&CO REPOUSSE FOUINES SPRAY FLORIA REPOUSSE FOUINES SPRAY GREENGARD REPOUSSE FOUINES SPRAY
--	--

1.2. Détenteur de l'autorisation de mise sur le marché

Nom et adresse du détenteur	Nom	ARMOSA TECH SA
	Adresse	RUE DES TUILLIERS, 1 4480 ENGIS BELGIQUE
Numéro d'autorisation	FR-2023-0025	
Date d'autorisation	Se reporter à la date figurant en premières pages de la décision	
Date d'expiration de l'autorisation	Se reporter à la date figurant en premières pages de la décision	

1.3. Fabricant(s) du produit biocide

Nom du fabricant	ARMOSA SA
Adresse du fabricant	1 RUE DES TUILLIERS 4480 ENGIS BELGIQUE
Emplacement des sites de fabrication	1 RUE DES TUILLIERS 4480 ENGIS BELGIQUE

Nom du fabricant	MORPHEUS
Adresse du fabricant	119 RUE CAMILLE PELLETAN 79100 THOUARS FRANCE
Emplacement des sites de fabrication	119 RUE CAMILLE PELLETAN 79100 THOUARS FRANCE

1.4. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

Substance active	Huile essentielle de menthe
Nom du fabricant	EXAFLOR
Adresse du fabricant	5 RUE DES PYRENEES P.O. BOX CP 30561 94653 RUNGIS FRANCE

Emplacement des sites de fabrication	5 RUE DES PYRENEES P.O. BOX CP 30561 94653 RUNGIS FRANCE
---	---

Substance active	Huile essentielle de lavande
Nom du fabricant	EXAFLORE
Adresse du fabricant	5 RUE DES PYRENEES P.O. BOX CP 30561 94653 RUNGIS FRANCE
Emplacement des sites de fabrication	5 RUE DES PYRENEES P.O. BOX CP 30561 94653 RUNGIS FRANCE

Substance active	Acide acétique
Nom du fabricant	QUARON
Adresse du fabricant	BP 89152 35091 RENNES CEDEX 9 FRANCE
Emplacement des sites de fabrication	BP 89152 35091 RENNES CEDEX 9 FRANCE

2. Composition du produit et type de formulation

2.1. Composition qualitative et quantitative du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Huile de menthe (Huile essentielle obtenue à partir de <i>Mentha piperita</i> , Labiatae.)	-	Substance active	8006-90-4	616-900-7	0,832
Huile de lavande (Huile essentielle obtenue à partir de <i>Lavandula angustifolia</i> , Labiatae.)	-	Substance active	8000-28-0	616-770-1	0,832
Acide acétique (E260)	Acide acétique	Substance active	64-19-7	200-580-7	0,832

2.2. Type de formulation

AL - Tout autre liquide

3. Mentions de danger et conseils de prudence

3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Classification	
Catégories de danger	
Mentions de danger	
Étiquetage	
Mentions d'avertissement	
Mentions de danger	
Conseils de prudence	
Note	EUH208 - Contient du DL Menthone (CAS 1074-95-9) et du Linalool (CAS 78-70-6). Peut produire une réaction allergique.

4. Usage(s) autorisé(s)

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Répulsif Intérieur - Chats, chiens et fouines

Type de produit	TP19
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Répulsif contre les chats, chiens et fouines
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Chat (<i>Felis catus</i>) Chien (<i>Canis lupus familiaris</i>) Fouine (<i>Martes foina</i>)
Domaine(s) d'utilisation	Tout type de surfaces intérieures (par exemple pièce, mobilier ...)
Méthode(s) d'application	Pulvérisation



Dose(s) et fréquence(s) d'application	Prêt à l'emploi 3 mL/m ² (nombre de pulvérisations équivalent à 3 mL de produit à spécifier par le détenteur de l'autorisation dans les informations du produit) Efficacité résiduelle jusqu'à 3 mois
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bouteille équipée d'un pulvérisateur à gâchette ou d'un bouchon à vis, en PP : 1 L – 2 L – 3 L – 5 L – 12,5 L – 20 L – 25 L. Bouteille équipée d'un pulvérisateur à gâchette ou d'un bouchon à vis, en PE : 1 L – 2 L – 3 L – 5 L – 12,5 L – 20 L – 25 L. Bouteille équipée d'un pulvérisateur à gâchette ou d'un bouchon à vis, en PET : 1 L – 2 L – 3 L – 5 L – 12,5 L – 20 L – 25 L. Bouteille équipée d'un pulvérisateur à gâchette ou d'un bouchon à vis, en PEHD/F : 1 L – 2 L – 3 L – 5 L – 12,5 L – 20 L – 25 L. Carton (plastifié) équipée d'un pulvérisateur à gâchette ou d'un bouchon à vis, en PE/PET : 1 L – 2 L – 3 L – 5 L – 12,5 L – 20 L – 25 L.

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

-

4.2. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 2 – Répulsif Extérieur - Professionnel - Chats

Type de produit	TP19
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Répulsif contre les chats
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Chat (<i>Felis catus</i>)
Domaine(s) d'utilisation	Tout type de surfaces extérieures (par exemple vérandas, terrasses, mobilier extérieur ...)
Méthode(s) d'application	Pulvérisation
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Prêt à l'emploi 3 mL/m ² (nombre de pulvérisations équivalent à 3 mL de produit à spécifier par le détenteur de l'autorisation dans les informations du produit) Efficacité résiduelle jusqu'à 3 mois
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bouteille équipée d'un pulvérisateur à gâchette ou d'un bouchon à vis, en PP : 1 L – 2 L – 3 L – 5 L – 12,5 L – 20 L – 25 L. Bouteille équipée d'un pulvérisateur à gâchette ou d'un bouchon à vis, en PE : 1 L – 2 L – 3 L – 5 L – 12,5 L – 20 L – 25 L. Bouteille équipée d'un pulvérisateur à gâchette ou d'un bouchon à vis, en PET : 1 L – 2 L – 3 L – 5 L – 12,5 L – 20 L – 25 L. Bouteille équipée d'un pulvérisateur à gâchette ou d'un bouchon à vis, en PEHD/F : 1 L – 2 L – 3 L – 5 L – 12,5 L – 20 L – 25 L. Carton (plastifié) équipée d'un pulvérisateur à gâchette ou d'un bouchon à vis, en PE/PET : 1 L – 2 L – 3 L – 5 L – 12,5 L – 20 L – 25 L.

4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

-

4.3. Description de l'usage

Tableau 3. Usage # 3 – Répulsif Intérieur - Non-professionnel - Chats, chiens et fouines

Type de produit	TP19
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Répulsif contre les chats, chiens et fouines
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Chat (<i>Felis catus</i>) Chien (<i>Canis lupus familiaris</i>) Fouine (<i>Martes foina</i>)
Domaine(s) d'utilisation	Tout type de surfaces intérieures (par exemple pièce, mobilier ...)
Méthode(s) d'application	Pulvérisation
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Prêt à l'emploi 3 mL/m ² (nombre de pulvérisations équivalent à 3 mL de produit à spécifier par détenteur de l'autorisation dans les informations du produit) Efficacité résiduelle jusqu'à 3 mois

Catégorie(s) d'utilisateurs	Non Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	<p>Bouteille PP (avec bouchon ou avec pulvérisateur à gâchette) : 200 mL – 250 mL - 300 mL - 350 mL - 400 mL - 450 mL - 500 mL - 550 mL - 600 mL – 650 mL - 700 mL - 750 mL - 800 mL - 850 mL - 900 mL - 950 mL – 1 L – 2 L</p> <p>Bouteille PE (avec bouchon ou avec pulvérisateur à gâchette) : 200 mL – 250 mL - 300 mL - 350 mL - 400 mL - 450 mL - 500 mL - 550 mL - 600 mL – 650 mL - 700 mL - 750 mL - 800 mL - 850 mL - 900 mL - 950 mL – 1 L – 2 L</p> <p>Bouteille PET (avec bouchon ou avec pulvérisateur à gâchette) : 200 mL – 250 mL - 300 mL - 350 mL - 400 mL - 450 mL - 500 mL - 550 mL - 600 mL – 650 mL - 700 mL - 750 mL - 800 mL - 850 mL - 900 mL - 950 mL – 1 L – 2 L</p> <p>Bouteille PEHD/F (avec bouchon ou avec pulvérisateur à gâchette) : 200 mL - 250 mL - 300 mL - 350 mL - 400 mL - 450 mL - 500 mL - 550 mL - 600 mL – 650 mL - 700 mL - 750 mL - 800 mL - 850 mL - 900 mL - 950 mL – 1 L – 2 L</p> <p>Carton (plastifié) PE/PET (avec bouchon ou avec pulvérisateur à gâchette) : 200 mL - 250 mL - 300 mL - 350 mL - 400 mL - 450 mL - 460 mL - 500 mL – 550 mL - 600 mL - 650 mL - 700 mL - 750 mL - 800 mL - 850 mL - 900 mL – 950 mL - 1 L - 1850 mL – 2 L - 2320 mL</p>

4.3.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.3.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.3.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.3.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.3.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

-

4.4. Description de l'usage

Tableau 4. Usage # 4 – Répulsif Extérieur Non-professionnel - Chats

Type de produit	TP19
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Répulsifs contre les chats
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Chat (<i>Felis catus</i>)
Domaine(s) d'utilisation	Tout type de surfaces intérieures (par exemple pièce, mobilier ...)
Méthode(s) d'application	Pulvérisation
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Prêt à l'emploi 3 mL/m ² (nombre de pulvérisations équivalent à 3 mL de produit à spécifier par le détenteur de l'autorisation dans les informations du produit) Efficacité résiduelle jusqu'à 3 mois
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	<p>Bouteille PP (avec bouchon ou avec pulvérisateur à gâchette) : 200 mL – 250 mL - 300 mL - 350 mL - 400 mL - 450 mL - 500 mL - 550 mL - 600 mL – 650 mL - 700 mL - 750 mL - 800 mL - 850 mL - 900 mL - 950 mL – 1 L – 2 L</p> <p>Bouteille PE (avec bouchon ou avec pulvérisateur à gâchette) : 200 mL – 250 mL - 300 mL - 350 mL - 400 mL - 450 mL - 500 mL - 550 mL - 600 mL – 650 mL - 700 mL - 750 mL - 800 mL - 850 mL - 900 mL - 950 mL – 1 L – 2 L</p> <p>Bouteille PET (avec bouchon ou avec pulvérisateur à gâchette) : 200 mL – 250 mL - 300 mL - 350 mL - 400 mL - 450 mL - 500 mL - 550 mL - 600 mL – 650 mL - 700 mL - 750 mL - 800 mL - 850 mL - 900 mL - 950 mL –</p>

	<p>1 L – 2 L</p> <p>Bouteille PEHD/F (avec bouchon ou avec pulvérisateur à gâchette) : 200 mL - 250 mL - 300 mL - 350 mL - 400 mL - 450 mL - 500 mL - 550 mL - 600 mL – 650 mL - 700 mL - 750 mL - 800 mL - 850 mL - 900 mL - 950 mL – 1 L – 2 L</p> <p>Carton (plastifié) PE/PET (avec bouchon ou avec pulvérisateur à gâchette) : 200 mL - 250 mL - 300 mL - 350 mL - 400 mL - 450 mL - 460 mL - 500 mL – 550 mL - 600 mL - 650 mL - 700 mL - 750 mL - 800 mL - 850 mL - 900 mL – 950 mL - 1 L - 1850 mL – 2 L - 2320 mL</p>
--	--

4.4.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.4.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.4.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.4.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.4.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

-

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Instructions d'utilisation

- Respecter les conditions d'emploi du produit.
- Ne pas utiliser en présence de chiots et de chatons de moins de 3 mois.
- En extérieur, ne pas appliquer le produit en cas de pluie.
- En cas d'intempéries ou de nettoyage des surfaces, l'effet biocide peut être altéré.
- Limiter l'usage à 6 applications par an.
- Le fauchage, la tonte ou l'arrosage de la zone traitée peut influencer sur l'efficacité du produit



5.2. Mesures de gestion de risque

-

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- Si un avis médical est nécessaire, garder l'emballage ou la notice à disposition.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Rincer la peau à l'eau. Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison / un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Si des symptômes apparaissent, rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler un centre antipoison / un médecin.
- EN CAS D'INGESTION : Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison / un médecin.
- EN CAS D'INHALATION : Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Tenir hors de portée des enfants et des animaux de compagnie.
- Durée de conservation : 2 ans.
- Protéger du gel.
- Protéger de la lumière.

6. Autre(s) information(s)

-